

pelle appartenait aux seigneurs de Lalière qui, un siècle avant, l'avaient construite à leurs frais. Elle portait leur nom; elle était décorée d'écussons à leurs armes; ils y avaient un tombeau où avait été inhumé, en 1577, Antoine de la Guiche, frère du comte de Saint-Geran et de M. de Chitain, mort à l'âge de trois ans, et on voyait l'image de l'enfant sur une plaque funéraire dressée contre la muraille. Qu'opposait Diane à des témoignages de propriété si décisifs? Un testament du 6 mars 1447, où Philippe de Vitri, seigneur de Lalière, sans faire mention de la chapelle, demandait à être enterré au cimetière commun; ce qui était un argument pitoyable, puisque la chapelle en litige n'était pas encore bâtie en ce temps-là. Sur ce point, les prétentions de Madame de Châteaumorand étaient donc absurdes.

Survint un incident bizarre, qui la mit tout à fait dans son tort, et porta jusqu'à l'exaspération la colère de M. de Saint-Geran et de M. Chitain. Jacqueline de Chauzy, leur grand'mère, mourut au château de Lalière vers la fin de l'été 1613. Ils la firent honorablement ensevelir dans la chapelle de l'église, et lui élevèrent un tombeau, bien modeste d'ailleurs, mais cependant orné de quatre piliers qui soutenaient la pierre sépulcrale à neuf ou dix pouces au-dessus du pavé. Le « relief dudict tumbeau » offusqua Diane de Châteaumorand, lui parut un intolérable attentat à son droit sur l'église paroissiale. Sans autrement s'informer, sans en avertir le comte de Saint-Geran, personnage puissant et en crédit dont elle avait tout à craindre, même si sa cause eût été meilleure, elle fit enlever les piliers, et abaisser la tombe au rez du sol.

Enfantillages que nous avons de la peine à comprendre aujourd'hui; mais défendre ses privilèges, prérogatives et droits honorifiques, c'était une bonne partie de la vie sei-